

Chers agents de l'administration pénitentiaire,

Je suis particulièrement honoré d'ouvrir ce colloque aujourd'hui, ici même, au cœur de notre école. Un colloque dédié à un sujet qui nous mobilise tous : la surpopulation carcérale.

La surpopulation carcérale n'est pas un phénomène nouveau. On en parle depuis des décennies, des rapports s'accumulent, des études se succèdent. Alors, comment en parler encore aujourd'hui quand tant a déjà été dit sur ce sujet qui semble éternel, puisque je ne suis pas sûr que nous ayons bcp connu d'époque sans surpopulation ?

Sauf bien sûr en 2020 quand le covid a provoqué un état d'urgence sanitaire qui est venu au secours d'un état d'urgence pénitentiaire.

Le nombre de détenus est alors tombé sous le seuil du nombre de place de prison. EDM répétait à l'envie que cela permettait aux détenus comme aux agents pénitentiaires de vivre leur situation carcérale pour les uns et professionnelle pour les autres dans des conditions dignes, et de mettre en place les conditions d'une prise en charge plus efficace.

Aujourd'hui, pour évoquer ce sujet, vous aurez l'opportunité de pouvoir croiser des regards et donc des angles de vue différents.

Vous aurez la chance de bénéficier d'un premier socle de qualité pour débiter vos échanges, puisque Marie-Caroline Urion que je remercie pour son engagement, va présenter ses travaux sur ce sujet. Votre étude s'intéresse Madame à des dimensions à la fois objectives et subjectives,

Sans vouloir déflorer vos propos, je peux donner quelques statistiques,

- Le nombre de personnes détenues atteint un nouveau record - 84 447 personnes - soit + 6 567 par rapport à l'an dernier, et + 766 détenus par rapport au mois précédent ;

- La densité carcérale s'établit à 135,0 % (contre 126,2 % un an auparavant). La surpopulation carcérale se caractérise par :
- Une densité carcérale de 165,6% en MA/QMA [hors places mineurs] (contre 151,0 % un an auparavant) ;
- 23 établissements ou quartiers ont une densité supérieure ou égale à 200% (contre 16 un an auparavant)
- 5 761 matelas au sol, contre 3 322 l'an dernier et contre 5 234 le mois précédent (soit +73,4 % en un an et +10,1 % en un mois) ;
- 53 925 personnes détenues (soit 64 % des personnes détenues), le sont dans une maison d'arrêt ou un quartier maison d'arrêt suroccupé à plus de 120% (contre 60% un an auparavant) ;
- 897 mineurs sont détenus, contre 820 un an auparavant, et le taux d'occupation des places mineurs est passé en un an de 73 à 80% ;
- Le nombre de personnes écrouées NON détenues (DDSE, et PE non hébergé) s'établit à 18 292 (contre 17 412 un an auparavant) et progresse moins rapidement que le nombre de personnes détenues.

Mais ce qui est intéressant aussi dans vos travaux, c'est ce que vous avez aussi questionné le côté plus subjectif de la question, en vous mettant dans le ressenti des agents.

Vous nous expliquerez cela, cette lecture me semble pouvoir apporter des clés de compréhension sur certaines prisons ou malgré des taux importants, ça tient, et d'autres ou malgré des taux moins importants les tensions font craindre le pire.

Mesdames messieurs, votre présence ici aujourd'hui démontre évidemment votre engagement sur ce sujet et votre expérience est une richesse inestimable pour cette réflexion, vos angles de vue qui vont se croiser vont nourrir les échanges dont j'ai hâte de lire les restitutions.

Peut-être pourrez-vous explorer des pistes moins balisées, de nous interroger collectivement sur ce que cette surpopulation dit de notre société, de nos politiques, et peut être, surtout, de notre **capacité à nous réinventer** collectivement.

J'insiste sur ce terme de collectivement

Car la surpopulation carcérale est souvent perçue comme un problème **purement pénitentiaire**. Une question de places, de flux d'entrée et de sortie. Mais je suis convaincu qu'elle est bien plus que cela. Je pense qu'elle est un symptôme. Un symptôme révélateur des fragilités, voire des limites de notre modèle social et judiciaire.

Prenons un instant pour regarder au-delà des murs de nos établissements. Qu'y voyons-nous ?

- **Une société qui peine à regarder, appréhender et gérer les vulnérabilités de ses citoyens en amont.**

La prison devient désormais l'endroit des échecs de notre système éducatif, social, de santé. Comment se fait-il que tant d'individus en situation de précarité, de troubles psychiques, d'addictions, finissent derrière les barreaux, alors que des solutions alternatives pourraient être envisagées bien plus tôt.

- **Des politiques pénales qui, malgré leurs intentions, contribuent à cet engorgement.** Le bloc peine, de 2019, avec des intentions louables et sa volonté de privilégier l'alternative à l'incarcération, n'a pas atteint ses objectifs. Par l'effet assez pervers de l'un de ses dispositions, obligeant à aménager les peines fermes de moins de 6 mois, des stratégies de contournement ont provoqué un allongement des peines, cause principale de notre surpopulation.
- Nous devons nous interroger collectivement sur l'efficacité de certaines réponses strictement punitives. La prison on le sait n'est pas toujours la solution la plus juste, la plus efficace, la plus **réinsérante** ?
- **Les lenteurs et l'engorgement de nos tribunaux, les délais, les contraintes, la complexité procédurale...** Autant de facteurs qui peuvent, incidemment, peser sur le recours aux alternatives à l'incarcération. Quoi de plus simple que choisir dans l'échelle des peines, celle qui est la plus lisible ?

Je suis intimement persuadé que l'une des pistes viable et pertinente réside dans cette approche globale. Comprendre que la prison n'est pas une île isolée, mais bien plus un miroir, certes déformant, de nos dynamiques sociales, et que la surpopulation en

est une des conséquences inévitables. Si on ne règle pas les problèmes en amont, ils arrivent en aval.

Ce qui n'enlève rien à la responsabilité individuelle du délinquant ou du criminel, bien sûr.

Alors il est sans doute plus simple de dresser des constats que d'oser des propositions. Bien sûr.

Alors, face à ce constat, que faire, puisque beaucoup a déjà été proposé, initié, expérimenté ? Peut-on encore être innovant ?

Nous avons exploré et amplifié les **alternatives à l'incarcération**. Des travaux d'intérêt général plus diversifiés et valorisants, des placements sous surveillance électronique mieux adaptés, des prises en charge spécifiques pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques ou d'addictions. Mais cela exige une collaboration renforcée avec l'ensemble de la chaîne pénale et du secteur médico-social.

Nous avons également réenvisagé l'**aménagement des peines, le rendant obligatoire ou fortement préconisé, en tentant de changer de regard sur ce qui ne doit pas être regardé** comme une "faveur", mais comme une étape essentielle du parcours de réinsertion. Cela suppose une individualisation toujours plus fine des parcours, et une plus grande confiance dans les capacités de nos personnels à accompagner ces démarches. Mais tout cela est déjà en marche. Ça fonctionne parfois, ne soyons pas sombres, mais pas assez, pas suffisamment, les chiffres le montrent.

Et au cœur de cette problématique de la surpopulation, il y a vous, les agents pénitentiaires, surveillants, gradés et officiers, cpip et dpip, psychologues et PA, etc. Votre rôle est central, essentiel. Vous êtes les garants de la sécurité, mais aussi, et c'est souvent oublié, les premiers acteurs de la réinsertion. Si c'est une évidence pour les Spip, c'est aussi notre volonté pour les surveillants avec la charte du surveillant acteur, brique essentielle dans la construction de la réinsertion.

Cette surpopulation pèse sur vos conditions de travail, sur votre moral, sur votre capacité à exercer pleinement vos missions. Si

notre administration reconnaît cette réalité, il est difficile d'y apporter des réponses satisfaisantes, du fait d'un contexte économique et budgétaire qui n'a jamais été aussi dégradé, situation inédite qui croise une surpopulation record et un budget particulièrement contraint.

Peut-être l'une des solutions passera-t-elle par des propositions innovantes en matière immobilière, avec des **établissements repensés**. Le gds a réorienté le plan 15000, en nous demandant de réfléchir à la construction plus rapide de prisons à sécurité allégée, à multiplier les quartiers de semi-liberté, parce que tous les détenus ne nécessitent pas des conditions de sécurité renforcée. Si ce mouvement a déjà commencé avec les SAS par exemple, il doit se poursuivre avec des cellules plus rapidement construites et moins chères. Dans ces lieux où la peine prend sens, où l'activité, la formation, l'accès à la culture et aux soins ne seraient plus des options, mais des fondamentaux. Des lieux où la dignité de la personne détenue serait préservée, favorisant ainsi sa réintégration future, mais aussi qui permettrait aux agents de retrouver sens et dignité dans leurs missions devenues souvent difficiles à vivre.

Alors si l'un des objectifs de la journée était de trouver des solutions, ne voyons pas ce colloque comme un simple forum de discussion. Mais comme une opportunité. L'opportunité de partager nos expériences, de confronter nos points de vue, de briser certains tabous.

Le défi de la surpopulation carcérale est immense, mais il n'est pas insurmontable. Parce que nous n'aurons pas demain d'ordonnance Covid, comme il y a 5 ans, qui d'un trait de plume avaient vidé nos établissements, ce défi exige donc de nous tous une **vision partagée**, une **volonté** et surtout, une **capacité à agir ensemble**. Magistrats, avocats, personnels de l'administration pénitentiaire, travailleurs sociaux, associations... C'est en dynamitant les silos qui nous enferment et trop souvent nous rendent aveugles à l'autre, et en renforçant nos collaborations que nous pourrions commencer à penser et donc construire un avenir où la prison, si elle reste nécessaire, ne sera plus synonyme d'entassement et de déshumanisation.

Je compte sur chacun d'entre vous pour que ces journées de travail soient riches, intenses et productives. Que vos échanges soient empreints de cette audace et de cette volonté de réinvention.

Je vous remercie de votre présence et de votre engagement.